



VILLARS-LE-COMTE

AVIS D'ENQUETE

En application de l'article 38 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions, la Municipalité de Villars-le-Comte soumet à l'enquête publique du 3 septembre au 4 octobre 2021 le :

Redimensionnement des zones à bâtir d'habitation et mixtes (Modifications du plan d'affectation communal)

Le dossier comprend le plan et le règlement sur le plan d'affectation communal.

Elle met également en consultation, durant le même délai :

- le Rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT qui accompagne le plan ;
- le Rapport d'examen préalable des modifications du plan d'affectation communal.

Le dossier, établi par Courdesse & Associés – Ingénieurs et Géomètres SA à Echallens, peut être consulté au greffe municipal durant les heures d'ouverture du bureau ou sur demande à la Municipalité.

Les remarques ou les oppositions éventuelles seront consignées sur la feuille d'enquête ou adressées sous pli recommandé à la Municipalité de Villars-le-Comte jusqu'au 4 octobre 2021 au plus tard.

Afin de renseigner la population et les propriétaires des terrains touchés par les modifications du Plan d'affectation communal, **une séance d'assistance à l'enquête publique et de présentation aura lieu le mardi 21 septembre 2021 à 19h00 à la Salle communale de Villars-le-Comte.**

La Municipalité